

Commune de Férel

## Réunion du Conseil Municipal du vendredi 30 mars 2007

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

Membres présents : TEXIER M.; DELPRAT A.; RIVALLAND H.; JOSSO M.J.; VRIGNAUD G.; DENIS P.; CHATAL A.; BELLIOU C.; BASTIEN P.; CIMAROSTI D.; RIVAL E.; GUENEGO A.; COUSIN P..

Monsieur BASTIEN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations qui ont été prises le 2 mars dernier. Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de ce conseil.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une motion à destination du Comité d'Estuaire.

### FINANCES

- *Compte administratif du Budget général 2006 de la commune*
- *Compte de gestion du Budget général 2006 de la commune*
- *Affectation des résultats du Budget général 2006 de la commune*
- *Taux des taxes locales*
- *Budget primitif général 2007 de la commune*
- *Compte administratif du Budget annexe 2006 de la Zone du Poteau*
- *Compte de gestion du Budget annexe 2006 de la Zone du Poteau*
- *Budget primitif annexe 2007 de la Zone du Poteau*
- *Budget primitif annexe 2007 du lotissement de Kermahé*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur QUISTREBERT, Trésorier municipal, qui présente les comptes administratifs de la commune : budget général et budget annexe de la zone du Poteau.

Aucune remarque particulière n'est formulée : les dépenses et les recettes se sont inscrites dans les prévisions budgétaires, hormis pour le budget annexe de la zone du Poteau pour lequel aucune opération n'a été effectuée en 2006.

Monsieur le Maire se retire de la salle de délibération pour le vote des comptes administratifs :

- Vote du compte administratif du budget général de la commune : unanimité.
- Vote du compte administratif du budget annexe de la zone du poteau : unanimité.

Les comptes de gestion de ces deux budgets sont également adoptés à l'unanimité.

Monsieur DELPRAT présente ensuite l'affectation des résultats proposés de l'excédent budgétaire 2006 : 463 452,77 serait imputé au besoin de financement du déficit d'investissement, 40 911,51 € serait imputé en recette de fonctionnement du budget 2007 : vote à l'unanimité.

Monsieur QUISTREBERT commente ensuite la situation financière de la commune. En 2006 la CAF (Capacité d'Auto Financement) est de 318 000,00 €, contre 70 000,00 € en

2005 : ce bon résultat est dû à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et à une augmentation des recettes (notamment des dotations).

La CAF nette se monte à 134 000,00 € alors qu'elle était négative en 2005 de 102 000,00 €. L'amélioration est due à l'augmentation de la CAF brute.

La capacité de désendettement se situe à 4,84 années, ce qui constitue un bon ratio.

Monsieur DELPRAT présente ensuite aux Conseillers les propositions d'augmentation des taux d'imposition : 1 % sur la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le non-bâti (soit respectivement 12.83 % et 45.36 %), 5 % sur la taxe foncière sur le bâti (soit 15.36%).

Monsieur le Maire explique que les nouveaux équipements ont été financés ces dernières années par l'augmentation des bases d'imposition, c'est-à-dire pour les nouveaux arrivants sur la commune. L'effort doit être aujourd'hui supporté par tous pour financer les futurs investissements.

Monsieur le Maire fait procéder au vote par bulletins secrets : 14 pour, 1 contre, 1 abstention.

Monsieur DELPRAT présente ensuite le budget général de la commune. En fonctionnement il n'y a pas de bouleversements majeurs : il s'agit d'un budget de reconduction, tout en maîtrisant les dépenses du chapitre 11.

Les différentes opérations d'investissement sont présentées par chacun des conseillers responsables de projets.

Monsieur DELPRAT indique que le budget d'investissement s'équilibre avec un recours à l'emprunt de près de 1 200 000,00 €.

Monsieur le Maire fait procéder au vote par bulletins secrets : 14 pour, 1 contre, 1 abstention.

Monsieur QUISTREBERT présente ensuite les budgets annexes de la zone du Poteau et du lotissement de Kermahé : vote à l'unanimité.

Il est demandé de fixer le prix de vente du terrain communal de Kermahé, assise du projet de lotissement, à 100 000,00 €. Vote à l'unanimité.

#### ☞ *Bibliothèque municipale : demande de subventions*

Le Conseil Municipal doit donner l'autorisation au Maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Général pour l'acquisition d'ouvrages et de cédérom. Vote à l'unanimité

#### ☞ *Structure Multi-accueil : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.*

Monsieur le Maire explique que lors de la séance du 2 mars dernier l'Avant Projet Définitif avait été approuvé pour un montant de 510 566.86 €HT. Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre (Cabinet Chanteloup) est proposé pour modifier la rémunération du

maître d'œuvre en fonction du nouveau montant estimé des travaux. Le montant de rémunération passerait ainsi de 50 600.00 €HT à 56162.35 €HT (11% du montant des travaux). La commission d'appel d'offres du 12 mars dernier a émis un avis favorable à la passation de cet avenant. Vote à l'unanimité.

➤ *Zone du Poteau : avenant au lot voirie.*

Monsieur le Maire propose de passer un avenant au marché initial de voirie de la Zone du Poteau pour réaliser les travaux de finition. Cet avenant prévoit une moins-value de 3402.66 €HT au marché initial et des travaux supplémentaires pour 17345.00 €HT. La commission d'appel d'offres du 12 mars dernier a émis un avis favorable à la passation de cet avenant. Vote à l'unanimité moins une abstention.

## **INTERCOMMUNALITE**

➤ *Modification des statuts du SIVOM de La Roche Bernard*

Monsieur le Maire présente les motifs des modifications à apporter : la commune de PEAULE a pris la décision d'adhérer à la Communauté de Communes de Muzillac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Elle a donc adresser au SIVOM son souhait de se retirer des deux compétences auxquelles la commune adhérait, soit l'accueil des gens du voyage et le Centre de secours.

Le SIVOM de La Roche Bernard gère les Centres de Secours de Nivillac et de Péaule. D'un commun accord avec la Communauté de Communes de Muzillac, cette dernière assurera désormais la gestion du Centre de Secours de Péaule et reprendra également à sa charge la dette restant sur le bâtiment du Centre de Secours de Péaule.

Le retrait de Péaule modifie le périmètre du SIVOM de La Roche Bernard et induit donc une modification de ses statuts.

Par ailleurs l'article 13 des statuts, dont le contenu était déjà intégré dans l'arrêté interpréfectoral, est proposé à la suppression sur demande des services de la Préfecture.

Vote à l'unanimité pour la modification des statuts.

➤ *CAP Atlantique : avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat*

Monsieur le Maire présente les orientations retenues par le Programme Local de l'Habitat arrêté le 24 janvier 2007 par CAP Atlantique.

Conformément à l'article R 302-9 du code de la construction et de l'habitation, la commune de FEREL est sollicitée pour délibérer notamment sur les moyens, relevant de sa compétence, à mettre en place dans le cadre du programme local de l'habitat.

Cet avis de la commune doit porter particulièrement sur :

- sur les orientations du projet de Programme Local de l'Habitat et leur concordance avec les besoins de la population locale,
- la possibilité de réaliser sur la commune les objectifs territorialisés de construction de logement et de logement social,
- l'acceptation de la commune de mobiliser les moyens relevant de sa compétence pour la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat,
- des besoins complémentaires à intégrer dans le Programme Local de l'Habitat le cas échéant.

Monsieur Delprat fait remarquer que les dépenses générées par le PLH se montent à 17 millions d'euros sur la période 2007-2013. Il explique que différents montages pourront être effectués, notamment en intégrant des bailleurs sociaux aux projets : ce n'est pas forcément la commune qui financera directement.

Compte-tenu de ce qui est présenté ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au présent projet de Programme Local de l'Habitat (2007-2013). Le scénario retenu ainsi que la territorialisation et le programme d'actions répondent en effet aux objectifs de développement de la commune de FEREL.

Avis favorable à l'unanimité en soulignant l'accord sur les orientations du projet et leur concordance avec les besoins de la population locale, en acceptant de mobiliser les moyens relevant de sa compétence pour la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, mais en observant que la possibilité de réaliser sur la commune les objectifs territorialisés de logement et de logement social est conditionnée par l'ouverture des futures zones à urbaniser prévues au Plan Local d'Urbanisme en cours d'approbation, ouverture elle-même conditionnée par la mise en service de la future station d'épuration réalisée sous maîtrise d'ouvrage de CAP Atlantique.

➤ *Estuaire de la Vilaine : motion à destination du Comité d'Estuaire*

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux une motion visant à interpeller les membres du Comité d'Estuaire et les instances qui sont en mesure de prendre les décisions qui s'imposent afin de remédier aux problèmes qui touchent la baie de Vilaine. Les solutions qu'il est demandé de mettre en œuvre sont en particulier la construction d'une deuxième écluse et le creusement d'un chenal externe. Il est demandé également que les décisions soient prises rapidement, avant la fin de l'année 2007. Adoption à l'unanimité

Fin de la séance à 21 h 20.